

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2012

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BioAlliance Pharma s'est réunie le 31 mai 2012 sous la présidence de Monsieur Patrick Langlois, Président du Conseil d'administration.

Patrick Langlois, dans son allocution initiale, exprime sa satisfaction devant la progression de l'entreprise sur le plan opérationnel au cours de l'exercice 2011 et des premiers mois de l'année 2012. Il insiste également sur l'expertise et la forte mobilisation de toutes les équipes de la Société qui ont rendu possible ces progrès.

Puis, concernant la gouvernance de BioAlliance Pharma, Patrick Langlois évoque la recomposition du conseil en 2011 qui a renforcé l'expertise et la dynamique du Conseil d'administration en mettant ce dernier en position d'accompagner pleinement la croissance de la Société. Il précise qu'ING Belgique, représentée par Luc Van de Steen, a récemment fait part au conseil d'administration de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur, ce dont le conseil a pris acte. Puis il évoque la proposition de nomination de Monsieur Thomas Hofstaetter en qualité d'administrateur indépendant et en remplacement de Dominique Costantini. Cette nomination s'inscrit dans la volonté du Conseil de renforcer son ouverture sur le plan international, déjà entamée l'année dernière. Patrick Langlois précise que l'expérience de Monsieur Hofstaetter et son expertise sur les activités de croissance externe seront particulièrement importantes pour BioAlliance, pour laquelle il s'agit d'un des enjeux clés de demain.

Puis, Judith Greciet, Directeur Général, présente les objectifs atteints par la Société sur la période 2011 - début 2012 :

Judith Greciet souligne la qualité des compétences en interne chez BioAlliance Pharma couvrant tous les domaines de la recherche au marché. Elle met en évidence les avancées déterminantes en 2011 des deux portefeuilles de produits de la Société, sources de valeur à court et moyen terme pour les actionnaires :

Portefeuille produits orphelins en oncologie

- Basé sur les résultats préliminaires significatifs d'un essai de phase II, démontrant une augmentation de la survie (+ 17 mois comparé au bras actif) et le développement d'un nouveau schéma d'administration permettant de gérer les effets secondaires pulmonaires sévères apparus au cours de cet essai, Livatag[®], chef de file du portefeuille de médicaments orphelins, a obtenu l'autorisation de démarrer un essai de phase III dans le cancer primitif du foie fin 2011. Cette étude internationale a effectivement démarré en mai 2012.

Judith Greciet rappelle que le potentiel de chiffre d'affaires mondial de Livatag[®] peut être estimé entre 800 millions et 1 milliard d'euros. Sa mise sur le marché est envisagée dans une perspective de 3 à 5 ans, en fonction des résultats, soit au travers de partenariats internationaux, soit par commercialisation directe pour l'Europe.

- Validive™ (Clonidine Lauriad™) poursuit son essai de phase II dans la prévention de la mucite orale liée au traitement par radio/chimiothérapie des cancers ORL. Grâce à l'élargissement international du recrutement mis en place en 2011, le nombre de centres actifs est actuellement de 57, optimisant ainsi la vitesse de recrutement. Validive™ (Clonidine Lauriad™) a par ailleurs obtenu le statut de médicament orphelin en Europe en 2011.
- L'étude de phase I par voie locale (intra-tumorale) de la biothérapie AMEP™ finalisée, la soumission d'un essai de phase I/II voie Intra Musculaire (systémique) a été réalisée en tout début d'année pour un démarrage en 2012. Ce traitement innovant, co-financé par OSEO ISI, vise une maladie particulièrement agressive, le mélanome métastatique.

Judith Greciet conclut en rappelant la réflexion entamée avec les membres du conseil sur la croissance externe de la Société qui viserait à accroître le portefeuille de produits de la Société et assurer une rentabilité plus importante.

Portefeuille produits de spécialité

- La demande d'enregistrement en Europe de Sitavir® a été déposée fin 2011 (traitement de l'herpès orofacial récurrent). BioAlliance Pharma a obtenu en mai 2012 la recevabilité du dossier d'AMM de Sitavig® pour les Etats-Unis, qui marque le démarrage de son évaluation ainsi que la poursuite du processus d'enregistrement européen engagé fin 2011. Second médicament développé avec succès par les équipes de BioAlliance Pharma, Sitavir® devient le candidat privilégié pour des accords de partenariat internationaux qui pourront générer des ressources financières significatives pour la Société.
- Loramyc® poursuit son déploiement européen, avec notamment le lancement en Italie attendu en 2012. Des discussions sont également en cours pour un partenariat aux Etats-Unis.

Nicolas Fellmann, Directeur Financier, prend la parole et présente une **synthèse des comptes de l'exercice 2011**¹ :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'élève à 3 231 milliers d'euros et correspond essentiellement à l'activité générée par les partenariats internationaux et comprend des royalties et ventes de produits pour un montant de 1.351 milliers d'euros et des paiements non récurrents incluant un paiement d'étape contractuel de 1 million d'euros versé par Therabel ainsi que la reconnaissance en chiffre d'affaires des paiements initiaux reçus dans le cadre des accords de partenariat.

Nicolas Fellmann précise qu'en 2010, le paiement reçu à l'enregistrement d'Oravig® aux Etats-Unis et la signature d'un accord de licence européen pour Loramyc® avaient généré un chiffre d'affaires non récurrent exceptionnellement élevé (20,2 millions d'euros).

Tout en menant activement ses programmes de développement clinique et industriel (Livatag®, clonidine Lauriad™, AMEP® et Sitavir®), la Société a optimisé globalement ses dépenses d'exploitation (-9% par rapport à 2010) et maîtrisé ses investissements de recherche et développement. Ces derniers totalisent 7,9 millions d'euros sur l'exercice 2011 et la société

¹ Les comptes annuels et les comptes consolidés figurent en intégralité dans le Rapport Financier Annuel 2011 disponible sur le site de la Société.

a par ailleurs comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 1,1 million d'euros dont elle a demandé le remboursement début 2012.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2011 à 28,7 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 20,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les commissaires aux comptes présentent leurs rapports. Ils déclarent aux actionnaires avoir certifié sans réserve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'Assemblée des actionnaires approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée approuve la nomination en qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Thomas Hofstaetter.

L'Assemblée approuve également les résolutions proposées par le Conseil d'administration (liste non exhaustive) :

- l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions ;
- la fixation du montant des jetons de présence ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances - avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de sur-allocation ;
- Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à l'ensemble des salariés ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit de membres du conseil d'administration de la Société n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales;

L'Assemblée rejette la résolution suivante :

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les Résultats détaillés des votes ont fait l'objet d'un communiqué séparé, disponible sur le site internet de BioAlliancePharma :

<http://www.bioalliancepharma.com/fre/Investisseurs/Assemblees-generales/Assemblees-generales>